

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni à la salle polyvalente de Guyor Haut sur la commune de Le Bez, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

14 janvier 2026

Date d'affichage :

14 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice :

59

Délibération n° :

20012026 /2.1

Nombre de voix délibératives :

41

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc DARGEIN-VIDAL), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvian CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Frédéric ICHARD (pouvoir de Gaëtan GÖBBELS), Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pouvoir à Alain ASTIE), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Gaëtan GÖBBELS (pouvoir à Frédéric ICHARD), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

Membres titulaires excusés : 18

Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Francis REMIOT, Mickaël VIATGE, Olindo VIVAN.

Objet : Décision modificative n°1 Budget Principal 2026

Le président expose que cette décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire de l'année 2026 concerne :

- Des travaux réalisés dans le cadre de convention de mandat.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'inscrire les dépenses et recettes ci-après :

Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :**Travaux Télécoms****Section d'investissement****Dépenses :**

- Compte 4581272209 BRIATEXTE AV ABEL ROLLAND Travaux FT	23 000.00 €
- Compte 4581273209 PUYLAURENS CAP DEL CASTEL Travaux FT	4 200.00 €

27 200.00 €

Recettes :

- Compte 4582272209 BRIATEXTE AV ABEL ROLLAND Travaux FT	23 000.00 €
- Compte 4581273209 PUYLAURENS CAP DEL CASTEL Travaux FT	4 200.00 €
27 200.00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 20 janvier 2026

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Charles BALARDY


